



Relevé de conclusions

Conseil de quartier Nord

Mardi 9 décembre 2014 – 20h00

Direction des Vies Participatives

Rédaction : MM

Maison de quartier de Cholette (CSC Grand Nord)

Co-Présidente élue : Carole BRUNETEAU (Conseillère municipale).

Elus municipaux : Rose-Marie NIETO (Adjointe au Maire), Lucien-Jean LAHOUSSE (Adjoint au Maire), Dominique SIX (Adjoint au Maire) et Romain DUPEYROU (Conseiller municipal).

Agents municipaux : Marc MONNERIE (service Vie participative).

Membres : Gérard BENAY, Noëlle AIRAULT, René BADOT, Grégory BELY, Aïda BOUMAZA, Philippe BURGUY, Isabelle GROSSE représentée par Hermann CADIOU, Solange CHARLOT, Rémy COEURDEROY, Louis CONDÉ, Anne-Elisabeth DAMPURÉ, Yannick DELACHAUX, Elisabeth DELIRY, Denis-Romain DUBUIS, Brigitte DURGAND, Manuel EVRARD, Nadine FAVREAU-HASSI, Alain HENRION, Alain LEGENDRE, Jean-Michel LOYER, Annie MARCHAIS, Jean-Pierre MERIGEAUD, Jacques MORISSET, Sébastien NAU, Philippe NÉAU, Jean-Pierre OLIVIER, Isabelle RADUREAU, Michel ROCHARD, Philippe SENET, Patrick SOL, Yannick TARDY, Hocine TELALI, Monique TROUVÉ, Laurence VENEREAU, François VIALA, Muriel VIALA, Hüseyin YILDIZ.

Excusés : Cyril CAFFIAUX, Eve-Rose DESWARTE, Mathieu GOUIN, Catherine LORIANNI, Moïsette LUGIER, Daniel ROUYEZ, Marc VECHAMBRE.

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Accueil et tour de table,
2. Présentation du dispositif de la vie participative et des conseils de quartier,
3. Informations sur les projets en cours/en attente,
4. Installation du nouveau conseil de quartier,
5. Questions diverses.

1. Accueil et présentation des membres

Par Carole BRUNETEAU, Conseillère municipale et Co-présidente élue du Conseil de quartier Nord. Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et invite les conseillers de quartier, les élus et les services à se présenter brièvement.

2. Présentation du dispositif de la vie participative et des conseils de quartier

Point présenté par Romain DUPEYROU, Conseiller municipal en charge de la vie participative et des outils numériques.

2.1 - Fondamentaux de la vie participative niortaise

Rappel des objectifs d'origine :

- Donner aux habitants les moyens de contribuer à la vie des quartiers,
- Mettre en place et assurer le fonctionnement d'instances de participation : les Conseils de quartier.

2.2 – Les Conseils de quartier

Les conseils de quartier sont ouverts à toute personne volontaire résidant ou travaillant dans le quartier et âgée de 16 ans minimum. Toute association du quartier peut être représentée par un membre.

Leur rôle : Les conseils de quartier sont des lieux de débat des projets d'amélioration de cadre de vie, d'animation de la vie du quartier. Ce sont des espaces d'information privilégiés sur les politiques publiques mises en œuvre par la Ville ou d'autres instances ayant un impact sur le quartier. Ils ont également une mission d'animation et de mobilisation des habitants dans la vie du quartier.

2.3– Présentation du service Vie participative

Le service Vie participative est votre interlocuteur privilégié pour l'ensemble du dispositif participatif :

- Sabrina VOLET et Marc MONNERIE, coordinateurs Vie participative,
- Bénédicte GABRIEL, cheffe du service Vie participative,
- Laurence FAUCON, directrice des Vies participatives,
- Simon ROUANET, chargé de suivi administratif, logistique et événementiel.

A noter qu'une plaquette « Vie participative, mode d'emploi » est à disposition de l'ensemble des membres en format papier et accessible sur le site de la ville www.vivre-a-niort.com.

3. Informations sur les projets en cours/en attente

Présentation par Carole BRUNETEAU, Co-présidente élue.

Trois anciens projets en programmation travaux début 2015 :

Rue du Moulin à Vent :

Concertation menée avec les conseillers de quartier Nord et l'association du Moulin à Vent entre 2012 et 2014. Trois priorités dégagées : redonner une place aux piétons et aux personnes à mobilité réduite en libérant les trottoirs, réduire la vitesse des véhicules sur un axe structurant du quartier Nord et profiter de l'aménagement pour embellir a minima la rue. Le coût du projet (70 000€) a été pris en charge sur les crédits de quartier 2014.

La première phase des travaux se tient en décembre 2014 avec la réalisation d'un plateau surélevé au carrefour moulin à Vent/Dullin/Vanelles. La seconde s'opérera au printemps 2015 avec la pose de lisses et plots en bois pour empêcher physiquement les véhicules de se garer hors cases, la pose d'ilots de sécurité sur voie, le marquage au sol de stationnement et la plantation de 15 hibiscus.

Traversée avenue de Paris :

Concertation menée avec les conseillers de quartier Nord, les conseillers de quartier de Souché et l'association du Moulin à Vent entre 2011 et 2013. A noter sur ce point que des comptages vélos/piétons ont été réalisés par le service vie participative en juin 2013 (sur quatre créneaux différents de deux heures) pour évaluer les usages sur site. L'objectif du projet est de supprimer le passage piéton existant qui est

extrêmement dangereux et de le remplacer par une solution, certes non idéale, mais plus sécurisée. Ainsi, les piétons et cyclistes qui viennent du Moulin à Vent et qui souhaitent se diriger vers le Centre-ville seront invités à traverser plus bas sur l'avenue de Paris, en passant sous le tunnel existant.

Le cheminement sera sécurisé avec rétrécissement de la voie au début de la bretelle permettant une traversée plus courte pour les piétons et imposant aux véhicules de ralentir, élargissement du trottoir sous le tunnel et création d'une traversée sécurisée en face du magasin de musique. Par la même occasion, le trottoir sera rendu plus carrossable côté Souché (carrefours Newton et Fontenelles) car de nombreux piétons et cyclistes empruntent cette portion de voie très dégradée aujourd'hui. Ce constat a été fait lors des comptages sur site. Le dossier de financement, complexe car sollicitant deux collectivités différentes : la Ville de Niort et le Conseil Général, a été monté en 2014 et s'élève à 130 000€. 100 000€ pour la Ville de Niort et 30 000€ pour le CG 79.

Les travaux sont prévus aux vacances de Pâques 2015. Une partie de ces derniers se fera de nuit pour limiter l'impact des nuisances pour les automobilistes. Cette planification travaux demande un travail méticuleux car il faut en effet savoir que cette portion de l'avenue de Paris est l'axe qui accueille le plus de flux de véhicules sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres.

Rue du Vivier :

Concertation menée avec les conseillers de quartier Nord et les riverains entre 2011 et 2014. La demande n°1 des habitants de ce microquartier était de créer une continuité piétonne sécurisée sur l'ensemble de la rue. Ainsi, la commission « espaces publics » de l'époque a travaillé avec les élus, les services et les riverains pour étudier les possibilités offertes. Un projet a été validé avec les riverains en septembre 2013. Ce dernier prévoit : l'élargissement du trottoir existant sur certaines sections de la rue afin de permettre d'assurer un trottoir minimum d'1m20 sur l'ensemble de la rue. Ce trottoir d'1m20 est garanti avec deux traversées seulement. Ainsi, la continuité s'opère comme suit : pair/impair(Terrasses)/pair. Afin de fluidifier les flux et faciliter les croisements, un travail important est réalisé sur le stationnement. Le nombre de cases passe de 24 à 28 sur l'ensemble de la rue. Il sera repositionné et mieux réparti. Enfin, le passage piéton au carrefour Sarrazine/Vivier/Vieux Fourneau va être déplacé de quelques mètres pour être rendu plus visible. Le coût du projet (100 000€) a été pris en charge sur les crédits de quartier 2014.

Parallèlement à ce projet porté par le conseil de quartier Nord, la Ville de Niort a œuvré avec les concessionnaires pour qu'ils interviennent avant la Ville. En effet, au final, la reprise de l'enrobé est prévu sur l'ensemble de la rue. ERDF et le Syndicat des Eaux du Vivier vont intervenir pour plusieurs travaux en amont du projet porté par le conseil de quartier Nord et la Ville de Niort. Le planning est donc le suivant : janvier/juin 2015 - intervention concessionnaires et juillet/août 2015 – travaux d'aménagement de la Ville.

Liaison Antes/Vivier/Pissot :

Le conseil de quartier Nord a mené un travail important sur le secteur Antes/Vivier ces dernières années. Ainsi, un cheminement a été créé dans le bas de la rue d'Antes, juste après le pont du Lambon. La rue du Vivier va quant à elle être sécurisée début 2015 (cf point ci-dessus). La liaison entre ces deux secteurs reste néanmoins à traiter. En effet, il manque une section pour garantir un cheminement piéton de qualité et sécurisé en face du Syndicat des Eaux du Vivier (section de 200 mètres).

A proximité de ce secteur, il est rappelé qu'une portion de trottoir est également manquante aujourd'hui (juste après le pont du Lambon, au niveau de la boîte aux lettres). Cette section de 50 mètres sera reprise par la Ville de Niort mais elle est d'abord conditionnée aux travaux que la Communauté d'Agglomération du Niortais doit mener en 2015 avec la création d'un bassin de rétention d'eau sur la parcelle mitoyenne.

Cœur de quartier de Cholette :

Piste de travail évoqué par l'ancien conseil de quartier au moment du bilan en 2013 et après la validation d'engagement sur plusieurs projets emblématiques : bas de la rue d'Antes, rue du Vivier, traversée avenue de Paris, rue du Moulin à Vent... Cholette est un des secteurs de Niort qui se développe le plus vite en termes de construction de logements. De nombreuses familles, de nombreux enfants, arrivent sur ce secteur du quartier Nord qui, malheureusement, est dépourvu de lieu central et de réelle identité. La maison de quartier est le seul site ressource et a pour voisin le circuit de micro-voitures.

Une réflexion pourrait être menée sur les abords de la maison de quartier : plateau basket, circuit de micro-voitures, vestiaires délabrés... pour essayer de créer un site vecteur de lien social avec différentes actions et usages (marchés de quartier, événements CSC, aire de jeux pour les petits, terrain de boules). Le cœur de quartier de Cholette avait été défini comme sa priorité à moyen terme par l'ancien conseil.

Marché bio des Brizeaux – travail en lien avec l'AMAP :

Évènement important initié par l'AMAP « Les paniers de la Sèvre » et le conseil de quartier Nord pour dynamiser le secteur des Brizeaux. Action qui s'est tenue deux fois (mai et octobre 2014) et qui a pour objectif d'être organisée trois fois par an. Le marché bio des Brizeaux se définit comme un marché : en semaine – le jeudi (jour des paniers AMAP), en fin de journée, alimentaire, de producteurs bio, de proximité. Ce dernier point est important à mettre en valeur car le marché est idéalement placé pour répondre à cet objectif : entre la maison de retraite, le village seniors, la résidence Artimon, le groupe scolaire, la crèche et les logements de particuliers.



Les marchés constituent des actions de proximité, peu coûteuses et importantes pour la vie de quartier. Ce sont donc des actions à poursuivre. Le quartier de Souché monte également un marché de quartier depuis 2 ans : « Le petit marché de Souché ». Une dynamique inter-quartiers (un quartier = un marché) pourrait donc être enclenchée. A noter qu'un compteur fixe va être installé allée Vasco de Gama, en face de la chaufferie bois, début 2015. Ce qui permettra de ne plus être dépendant des branchements temporaires et diminuera fortement le budget de l'opération.

Terrain de boules sur Surimeau :

Cette demande, évoquée par l'association de Surimeau depuis plusieurs années, est à relancer. Plusieurs sites avaient été ciblés dont le secteur « Debussy ». L'objectif de cette demande était de créer un site convivial, accessible à pieds pour les habitants du microquartier de Surimeau.

Information : opération « portes ouvertes » Trio-Emmaüs sur l'ancien site de BGN :

Cette opération « portes ouvertes » a été organisée en lien avec la directrice de l'enseigne Trio-Emmaüs Mme Pureur (merci à elle). Elle a pour objet de permettre aux habitants du secteur et aux conseillers de quartier de : visiter l'entreprise avec son entrepôt, ses bureaux et sa future boutique de 300m², de comprendre les tenants et aboutissants de l'activité de Trio-Emmaüs, de poser les éventuelles questions. Quelques conseillers signalent qu'il faudra avoir une vigilance sur les entrées/sorties de flux de ce nouveau site sur la route de Parthenay, notamment lorsque la boutique de 300 m² sera ouverte (dans 6 mois).

Cette action se tient le mardi 16 décembre avec trois créneaux proposés pour le départ des visites : 15h30, 16h30 et 17h30. Un *Infos-Quartiers* a été distribué aux 400 habitations situées à proximité du site. Une seconde session sera proposée début 2015, sur un créneau 13h/14h, pour les personnes qui n'auront pas pu venir le mardi 16/12.

5. Installation du nouveau Conseil de quartier

Présenté par Romain DUPEYROU, Conseiller municipal.

4.1 - Les conseils de quartier sont organisés en co-présidence.

Cette organisation permet :

- d'assurer la transparence au sein des conseils : dialogue permanent, échange et circulation de l'information,
- de garantir le respect du processus démocratique et de l'intérêt général,
- assure l'animation, la coordination et le suivi des réunions.

Son rôle :

- élu(e) par le conseil de quartier,
- interlocuteur privilégié et principal relais entre les conseillers de quartier, les élus et les services,
- représentant du conseil de quartier dans les différentes instances participatives.

Un(e) co-président(e) élu(e)

et

Un(e) co-président(e) habitant(e)

Nommé(e) par le conseil municipal

Elu(e) par le conseil de quartier

- Représentant(e) de l'équipe municipale.
- Référent(e) sur les projets du conseil lors des conseils municipaux.
- Relais des projets municipaux ayant un impact sur le quartier.
- Relais des dossiers et demandes auprès des services.
- Interlocuteur (trice) privilégié(e) et principal relais entre les conseillers de quartier, les élus et le service vie participative.
- Représentant(e) du conseil de quartier dans les différentes instances participatives.

4.2 - Élection du (de la) co-président(e) habitant(e)

Trois candidats : Muriel VIALA, Gérard BENAY et Yannick TARDY.

Vote à bulletins secrets :

- Muriel VIALA = 9,
- Gérard BENAY = 19,
- Yannick TARDY = 9,
- Blanc = 1.

Gérard BENAY est élu Co-président habitant par le Conseil de quartier.

4.3 - Les dispositifs complémentaires de la vie participative

→ Concertation thématique auprès des Niortais(es) :

Expérimentation des formes innovantes de participation (Internet, rencontres informelles).

→ Les rencontres de terrain ou « Gestion de proximité » :

Mise en place de diagnostics partagés sur site,

Réponse réactive et coordonnée de la municipalité.

4.4 - Les prochains rendez-vous

→ Une visite en bus du quartier sera proposée aux conseillers de quartier en janvier ou février 2015.

→ Les réunions des commissions :

Rôles : groupes de travail, constitués de conseillers volontaires, autour d'un thème ou d'un projet, de manière autonome. Leur mission est d'initier des projets et d'impulser des demandes en lien avec le *cadre de vie et l'aménagement* : espaces publics (voirie, espaces verts, propreté, éclairage, signalisation...), déplacements, mobilité (stationnement, transports en commun...), la *vie des quartiers* : animation, lien social, communication, développement durable... ou bien encore la *valorisation du patrimoine municipal*.

Les conseillers de quartier Nord décident de former trois commissions :

Commission « cadre de vie »	Commission « vie de quartier »	Commission « valorisation du patrimoine »
Laurence VENEREAU	René BADOT	Rémy COEUDEROY
Yannick DELACHAUX	Monique TROUVÉ	Denis-Romain DUBUIS
Manuel EVRARD	Isabelle RADUREAU	Philippe SENET
Sébastien NAU	Sébastien NAU	Sébastien NAU
Philippe BURGUY	Noëlle AIRAULT	Aïda BOUMAZA
Alain LEGENDRE	Solange CHARLOT	Grégory BELY
Jean-Pierre MERIGEAUD	Hüseyin YILDIZ	Patrick SOL
Philippe NÉAU	Jacques MORISSET	Anne-Elisabeth DAMPURÉ
Muriel VIALA	Nadine FAVREAU-HASSI	François VIALA
Jean-Michel LOYER	Jean-Michel LOYER	Alain HENRION
Annie MARCHAIS	Aïda BOUMAZA	Michel ROCHARD
Philippe SENET	Rémy COEUDEROY	
Louis CONDÉ	Isabelle GROSSE	
Jean-Pierre OLIVIER	Louis CONDÉ	
Mathieu GOUIN	Elisabeth DELIRY	
Denis-Romain DUBUIS	Yannick TARDY	
	Brigitte DURGAND	
	Moïsette LUGIER	
	Gérard BENAY	

> **Commissison « cadre de vie »** : Jeudi 15 janvier – 18h30 – Maison de quartier des Brizeaux,

> **Commission « vie de quartier »** : Mardi 27 janvier – 18h30 – Maison de quartier des Brizeaux,

> **Commission « valorisation du patrimoine »** : Mardi 3 février – 18h30 – Maison de quartier des Brizeaux.

→ Plan Local d'Urbanisme : lundi 9 février 18h30, Centre Du Guesclin.

→ ADAP - Agenda d'accessibilité programmé : concertation courant avril.

→ Prochains conseils :

Jeudi 16 avril, 20h, Maison de quartier de Cholette.

Mardi 9 juin, 20h, Maison de quartier de Cholette.

NB : cette réunion se fera en présence de Monsieur le Maire.

6. Questions diverses

➤ Les réunions de bureau sont-elles maintenues ?

Non. Néanmoins les échanges entre les référents de commissions, les co-présidents et le service vie participative continueront à se faire en amont pour établir les ordres du jour des conseils de quartier et permettre l'avancée des dossiers et demandes. Si les conseillers le jugent nécessaire, une réunion informelle pourra se tenir entre les référents de commissions et les co-présidents quelques jours avant la séance plénière de conseil de quartier (sans le service vie participative).

➤ Les autres années, les conseils de quartier disposaient d'une enveloppe d'investissement chacun. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Le budget sera mutualisé. Aussi, l'enveloppe globale n'est pas encore votée à ce jour. Mais au vu des contraintes budgétaires, elle sera revue à la baisse. Chaque commission travaillera sur un thème qui sera ensuite présenté en Conseil de quartier. Puis le Conseil municipal donnera son accord ou pas sur le principe (en tenant compte des priorités et du caractère d'intérêt général du projet proposé). Le budget sera alors fléché par projet et non plus par quartier.

➤ Et concernant l'enveloppe de fonctionnement ?

Le budget de cette enveloppe reste mutualisé et sera, lui aussi, revu à la baisse. Il n'est aujourd'hui plus possible d'engager les montants engagés ces dernières années. Il va falloir être créatif en ayant moins de moyens. Les élus demandent aux conseillers de quartier et au CSC de faire des propositions d'animations/d'expositions début 2015. Les élus apporteront leurs réponses lors du conseil d'avril.

➤ L'information sur les conseils de quartier n'est pas très bonne. Quid de l'info par Infos-Quartiers ?

L'information sur les conseils de quartier et leurs activités est en effet un point à améliorer. Le service vie participative le sait et y travaille. Les habitants sont informés des séances et des activités via le site Internet de la Ville de Niort, le magazine Vivre-à-Niort et de l'affichage dans les sites ressources du quartier : écoles, commerces, CSC... Il est compliqué de faire plus aujourd'hui. La proposition souvent émise de distribuer des Infos-quartiers dans chaque boîte aux lettres pour informer de la tenue des réunions ou des événements portés par le conseil de quartier n'est pas envisageable. L'outil *Infos-Quartiers* est en premier lieu un moyen pour la ville de communiquer sur les travaux ciblés dans la ville, sur des périmètres restreints (avec des distributions maximales auprès de 1 200 foyers). Pour information, le quartier Nord compte plus de 5 000 foyers. Les meilleurs ambassadeurs du conseil de quartier sont les conseillers de quartier eux-mêmes et le meilleur outil de communication... le bouche à oreille. Des événements comme le marché bio des Brizeaux peuvent également contribuer à la renommée du conseil de quartier.

➤ Une section de la rue de Cholette n'est pour l'heure pas réalisée ?

En effet, la rue de Cholette était un projet emblématique du conseil de quartier Nord des années 2005-2008. La rue avait été travaillée sur trois tranches et le coût global de la réalisation était de trois millions d'euros. La première phase, côté route de Parthenay, a été réalisée en 2009. La seconde phase, côté rue d'Antes, a été redimensionnée et réalisée en 2011. La section entre la rue des Malbrues et la rue des Mésanges, estimée à 1,5 millions d'euros sur le projet initial, n'a pas été réalisée. La Direction des Espaces Publics a donc fait réaliser des travaux en régie début 2013 : revêtement par gravillonnage afin d'assurer la pérennité de la chaussée et marquage délimitant les zones de circulation/zones de

stationnement/cheminements piétons. Au vue des sommes évoquées, il est bien entendu que la section centrale de la rue de Cholette ne pourra pas être traitée au niveau des deux autres. Un travail d'analyse doit être effectué sur site avec la commission « cadre de vie » et des priorités fixées. Par exemple, le carrefour Gainerie/Cholette/Sarrazine et le virage devant la maison de quartier sont deux sections régulièrement citées comme posant des problèmes de sécurité.

➤ Quelle réflexion est portée sur le schéma cyclable ?

Aujourd'hui, le schéma cyclable est diffus sur la Ville de Niort. La Ville de Niort souhaite améliorer les choses et, pour réussir, il faut agir avec pragmatisme. Ainsi, D.SIX et les services de la DEP travaillent avec l'association VilloVélo (www.villovelo.org). Le travail va se faire en deux étapes :

1. Relier chaque quartier à la Brèche via un chemin identifié et sécurisé pour les cyclistes,
2. Relier chaque quartier entre eux pour créer un système en étoile.

Deux agents de la DEP œuvrent tout particulièrement sur ce volet. Les conseillers de quartier seront sollicités et une commission Inter-quartiers pourra être mise en place. A noter : le premier week-end de juin est dédié à la fête du vélo (www.feteduvelo.fr), ce sera l'occasion idéale pour communiquer sur le sujet et aider à faire cohabiter les différents usages : voitures, vélos, piétons.

➤ Un projet d'urbanisme est-il prévu dans l'ancien couvent des sœurs de Fontenelles, rue Louise Michel ?

Une rencontre a en effet eu lieu avec un promoteur. Ce dernier souhaiterait créer trente logements adaptés pour personnes âgées sur le site. Néanmoins, ce site est contraint car les sorties sur l'avenue de Paris au niveau du chemin de Versailles sont très dangereuses. La Ville de Niort et le Conseil Général ont ainsi opposé un refus à ce qu'une sortie soit autorisée par cette voie. Le promoteur doit donc trouver une solution d'accès à la rue Louise Michel (côté rue des Champs Roucher), à flanc de coteau, en parallèle du cheminement piéton Louise Michel existant et respectant un Plan Local d'Urbanisme strict car la parcelle est proche du Lambon. Ce projet, enclavé, est donc complexe pour le promoteur. Les discussions n'en sont qu'au début et aucun plan n'a pour l'heure été dessiné. Les conseillers de quartier seront bien entendu informés des avancées.

➤ La rue du Maréchal Leclerc est dans un état très dégradé. Qu'est-il prévu ?

La situation est bien connue des élus et des services. La rue du Maréchal Leclerc, sur sa section entre la rue de la Burgonce et la rue Coubertin, est une priorité pour la Direction des Espaces Publics. Cependant, son devenir est intimement lié au projet de la rue du Vivier porté par le conseil de quartier Nord et évoqué ci-dessus. En effet, il est impossible de mener ces deux opérations de front que ce soit en termes de fermeture de rues (mise en place des déviations) ou de budget. Il est donc proposé de réaliser et terminer la rue du Vivier en 2015. La rue du Maréchal Leclerc sera inscrite au débat budgétaire pour 2016.

Un important travail est à mener en amont (2015) entre la Direction des Espaces Publics, le conseil de quartier Nord et les riverains sur cette rue : plusieurs concessionnaires doivent intervenir, réflexion sur le stationnement et le marquage au sol, que faire de la piste cyclable existante et, bien entendu, prévoir une reprise complète de l'enrobé. La commission « cadre de vie » peut se pencher sur le sujet.

Fin de la réunion à 22h30

Un verre de l'amitié est servi aux participants en fin de séance.